

Consentement des usagers à la présence de stagiaires

Document explicatif

Procédure s'adressant aux professeurs de stage des maisons
d'enseignement et à leur groupe d'étudiants réalisant un stage dans
les unités de soins du CISSS de Chaudière-Appalaches

Préparé par la Direction de la recherche
et de l'enseignement universitaire

Janvier 2019

PRÉAMBULE

L'utilisateur étant au cœur des préoccupations de notre organisation, il s'avère pertinent de rappeler à nos nombreux partenaires en enseignement les attentes et obligations en matière de consentement à la présence de stagiaires. Vous trouverez dans ce document les rôles et responsabilités des professeurs de stage ainsi que des stagiaires. L'annexe A vous présente une fiche synthèse concernant le consentement des usagers, alors que l'annexe B contient un aide-mémoire destiné aux professeurs de stage pour les soutenir dans leur rôle. Tous les documents sont aussi disponibles sur notre site Internet à l'adresse que vous trouverez en bas de page.

CONSENTEMENT AUX SOINS ET SERVICES LORS DE LA PRÉSENCE DE STAGIAIRES

La politique relative à la gestion des stages ainsi que la politique sur le consentement aux soins, aux services et à la recherche prévoient que les stagiaires se présentent à l'utilisateur et expliquent leur rôle. Dans le cas précis de stagiaires qui se présentent dans nos installations avec un professeur de stage, **il est essentiel de s'arrimer avec l'équipe de soins en place dans l'installation afin de cibler des usagers qui sont aptes à recevoir des stagiaires.**

Les stagiaires doivent se présenter et nommer qu'ils sont stagiaires lors de chaque intervention auprès d'un usager, leur permettant ainsi d'accepter ou de refuser la présence de ce dernier. **En tout temps, et ce même si l'utilisateur avait consenti préalablement, l'utilisateur peut refuser la présence ou la prestation de soins par un stagiaire et ce refus, qu'il soit verbal ou non-verbal au moment de l'intervention, est sans équivoque.**

Toute intervention significative réalisée par un stagiaire auprès d'un usager doit faire l'objet d'un consentement explicite de sa part et être consigné de manière adéquate dans son dossier, conformément aux normes en vigueur dans la profession (normes professionnelles et déontologiques). **Dans le cas de stagiaires qui n'ont pas accès aux dossiers des usagers, qui n'ont pas de code de déontologie ou de normes professionnelles à cet effet à respecter, le consentement verbal s'avère suffisant.**

RÔLES ET RESPONSABILITÉS

(extraits de la Politique relative à la gestion des stages au CISSS de Chaudière-Appalaches (POL_DER_2018-130))

Les professeurs de stage (personnel des maisons d'enseignement)

- Respectent les politiques, procédures, directives et protocoles du CISSS de Chaudière-Appalaches et s'assurent que leurs stagiaires s'y conforment également;
- Établissent des mécanismes de communication efficaces avec les équipes en place dans le milieu de stage;
- Remplissent toute documentation exigée par le CISSS de Chaudière-Appalaches et s'assurent que les stagiaires sous leur supervision s'acquittent de cette obligation;
- Participent à toute activité de formation ou d'orientation requises par le CISSS de Chaudière-Appalaches;

Document explicatif/DREU

<https://www.ciass-ca.gouv.qc.ca/le-ciass-de-chaudiere-appalaches/enseignement-et-stages/information-pour-les-professeurs-de-stage/>

- Veillent à la conformité et à la qualité des actes professionnels posés par les stagiaires sous leur responsabilité, le tout en respect des droits des usagers et des normes d'exercice de leur profession;
- Signalent à la Direction de la recherche et de l'enseignement universitaire (DREU) toute problématique ou situation particulière relative au stage dont ils ont la responsabilité;
- S'assurent de l'utilisation adéquate du matériel mis à leur disposition par l'organisation et veillent à le rendre en bon état à la fin du stage.

Les stagiaires

- Connaissent et respectent les objectifs et attentes en lien avec la réussite du stage;
- S'investissent dans leurs apprentissages et s'intègrent à la vie organisationnelle en saisissant les opportunités d'apprentissage;
- Participent aux activités pré-stages;
- Prennent connaissance et respectent les politiques, les règles, les procédures, la mission et du guide des valeurs du CISSS de Chaudière-Appalaches, notamment la politique « POL_DRHCAJDE_2017-125 : Apparence personnelle, tenue vestimentaire et décorum » en vigueur au CISSS de Chaudière-Appalaches;
- Se présentent et expliquent leur rôle à l'utilisateur. De plus, le stagiaire s'assure du consentement de l'utilisateur à sa présence ou son intervention, puis le note au dossier;
- Connaissent et appliquent le code de déontologie et les normes d'exercice de leur profession, notamment en étant membres de leur ordre professionnel, lorsque requis;
- Appliquent les règles de prévention et de sécurité du milieu (dont la prévention des infections, la sécurité des actifs informationnels, l'utilisation des médias sociaux);
- Font preuve de civilité et de respect en toute situation auprès des usagers et de leur famille, ainsi qu'auprès des employés de l'organisation, des médecins, sages-femmes et chercheurs;
- Fournissent, sous supervision, des services de qualité et sécuritaires aux usagers;
- Identifient leurs objectifs d'apprentissage et assument les tâches et les fonctions qui leur sont attribuées;
- Respectent et remettent dans un bon état tout outil, matériel ou document mis à leur disposition et informent la personne en autorité de tout bris, le cas échéant;
- Manifestent de l'intérêt et de l'ouverture face aux nouveaux apprentissages proposés;
- Évaluent la qualité de leur stage et signalent toute difficulté ou problématique à la maison d'enseignement;
- Partagent leurs connaissances en s'impliquant dans le travail d'équipe;
- Soumettent leur candidature en utilisant les procédures en place s'ils manifestent l'intérêt d'être embauchés

